

8.21
Groupement d'Intérêt Economique
Siège social : 128 avenue Thiers
69006 LYON

802 831 651 RCS LYON

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Et le premier janvier,
À onze heures,

Les membres du Groupement d'Intérêt Economique 8.21, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation régulièrement effectuées par le conseil d'administration.

LES MEMBRES SUIVANTS SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

- la Société VIIVA, représentée par Madame Sesse Sanna Maaria PIIRA,
- Madame Elisa LOUIS,
- Monsieur Romain CORRE,
- Monsieur Thomas BOUTEFEU,
- La Société ATELIER ISSHIN représentée par Madame Stéphanie CANELLAS,
- La Société NOTUS représentée par Monsieur Didier GAYDOU,
- La Société STREET ARCHITECTURE représentée par Monsieur Nicolas BONVALET.

L'assemblée est présidée par **Monsieur Didier GAYDOU**, en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur Thomas BOUTEFEU assume les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président, constatant que plus de la moitié des membres du Groupement sont présents ou représentés, déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame Elisa LOUIS, contrôleur de gestion et **Madame Stéphanie CANELLAS**, contrôleur des comptes, sont également présentes.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée a été réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ORDRE DU JOUR -

- Sortie **à compter de ce jour** de **Monsieur Romain CORRE** en qualité de membre du groupement et démission de ses fonctions d'administrateur,
- Sortie **à compter de ce jour** de la Société **STREET ARCHITECTURE**, représentée par **Monsieur Nicolas BONVALET** en qualité de membre du groupement et démission de ses fonctions d'administrateur,
- Entrée **à compter de ce jour** de la Société **VIBRATIONS ARCHITECTURES** représentée par **Monsieur Charles-Victor MANSUY** en qualité de nouveau membre au sein du Groupement, et nomination en qualité d'administrateur, pour une durée indéterminée,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La copie des lettres de convocation des membres du groupement à l'assemblée, des contrôleurs de gestion et des comptes ;
- Le contrat de Groupement ;
- Le texte des résolutions.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Sortie de Monsieur Romain CORRE

L'Assemblée Générale prend acte, **à compter de ce jour**, du retrait comme membre du Groupement de Monsieur **Romain CORRE**.

L'Assemblée Générale constate en conséquence que son mandat d'administrateur prend fin également, **à compter de ce jour**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sortie de la société STREET ARCHITECTURE

L'Assemblée Générale prend acte, **à compter de ce jour**, de la sortie comme membre du Groupement de la Société **STREET ARCHITECTURE** (883 159 667 RCS LYON) représentée par Monsieur **Nicolas BONVALET**.

L'Assemblée Générale prend acte en conséquence de la fin de son mandat d'administrateur, **à compter du même jour**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Entrée de la société VIBRATIONS ARCHITECTURE

L'Assemblée Générale constate l'entrée au sein du Groupement, **à compter de ce jour**, d'un nouveau membre, savoir :

* La Société **VIBRATIONS ARCHITECTURES**
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 4.000 euros
53 Cours Tolstoï - 69100 VILLEUBANNE
898 067 368 RCS LYON

Représentée par Monsieur **Charles-Victor MANSUY**, Président de la Société.

Et décide de sa nomination **à compter de ce jour** en qualité de nouvel administrateur et ce, pour une durée indéterminée.

Il est ici précisé conformément à l'article 6 du contrat de groupement, que le nouveau membre est exonéré des dettes nées antérieurement à son entrée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Groupement présents et les membres du bureau.

Président du Conseil d'administration

Monsieur Didier GAYDOU

Membres

Pour la Société NOTUS
Monsieur Didier GAYDOU



Pour la Société STREET ARCHITECTURE
Monsieur Nicolas BONVALET



Pour la Société VIIVA
Madame Sesse Sanna Maaria PIIRA



Madame Elisa LOUIS
Membre et Contrôleur de gestion



Monsieur Romain CORRE

Pour la Société ATELIER ISSHIN
Madame Stéphanie CANELLAS

Thomas BOUTEFEU



Madame Stéphanie CANELLAS
Contrôleur des comptes.

